

## PERSONNES AFFECTEES ET PROCESSUS DE COMPENSATION

**Dans sa communication publique sur les projets Tilenga et EACOP, Total entretient une confusion entre le nombre d'individus et le nombre de foyers (qui comprennent plusieurs individus) affectés. Par exemple, dans un communiqué du 30 septembre 2019, il est indiqué « Dans le cadre du premier plan de relocalisation du projet Tilenga, 622 personnes sont concernées, qu'ils s'agissent de propriétaires de terrains ou d'occupants ». Cela minimise le nombre réel de personnes impactées : ainsi, selon le rapport de Total sur ce plan de relocalisation, il s'agit en réalité de foyers et non d'individus (bien qu'appelées « PAP » pour « Personnes affectées par le projet »). En réalité, selon le plan d'action de relocalisation, 4773 individus sont affectés par le RAP 1 du projet Tilenga. Les chiffres pour les autres plans de relocalisation sont difficiles à trouver.**

**Question 1 : Pourriez-vous indiquer, pour chaque plan de relocalisation des projets Tilenga et EACOP en Ouganda et en Tanzanie, le nombre total d'individus et de foyers affectés, comprenant celles et ceux dont le projet affecte les résidences principales mais aussi secondaires, celles et ceux dont les terres ou les cultures sont affectées ?**

Un PAP (Project Affected Person) correspond à un groupe d'individus formant un foyer ou une entité (institution, société) qui a été identifié, dans le cadre des études réalisées pour le programme d'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution du projet, comme ayant au moins un actif impacté par la mise en œuvre du projet. Un actif peut être un logement, une construction, une parcelle de terrain nu ou cultivé, des plantes, des arbres, des cultures.

Pour le projet Tilenga, 5 523 PAPs ont été recensés. Parmi ces PAPs, 194 foyers, représentant environ 1500 personnes, auront leur résidence principale relocalisée et 2 618 PAPs disposant d'autres types de constructions (ex. : cabanons, abris, clôtures, enclos, points d'eau pour les animaux) seront compensés.

La répartition par plan de relocalisation des PAPs pour Tilenga est la suivante :

RAP 1 Installations de traitement	RAP 2 Emplacements de puits	RAP 3a Emplacements de puits et "flowlines"	RAP 3b Emplacements de puits	RAP 4 Pipeline de connexion à Kabaale	RAP 5 Routes d'accès
622	327	786	823	1119	1846

Pour le projet EACOP, 13 306 PAPs ont été recensés. Parmi ces PAPs, 529 foyers auront leur résidence principale relocalisée ce qui correspond à environ 3500 personnes et 1 806 PAPs disposant d'autres types de constructions (ex. : cabanons, abris, clôtures, enclos, points d'eau pour les animaux) seront compensés.

La répartition par plan de relocalisation des PAPs pour EACOP est la suivante :

<b>Tanzanie</b>
-----------------

Ouganda	Priorit y Areas	Kager a	Geit a	Shinyang a	Tabor a	Singid a	Dodom a	Manyar a	Tang a
3 792	391	2 094	1 419	615	924	1 231	808	474	1 557

**Question 2 : Pourriez-vous indiquer, pour chaque plan d'action de relocalisation (RAP) des projets Tilenga et EACOP en Ouganda ainsi qu'en Tanzanie :**

En introduction aux réponses relatives aux compensations, il convient de préciser que les compensations prévues dans le cadre des plans d'action de relocalisation sont les suivantes :

- (i) compensations en numéraire (ou « financières »), incluant :
- les paiements effectués pour l'acquisition de terrains, de constructions ou la compensation de cultures ;
  - les autres compensations financières subsidiaires (compensations financières pour les PAPs ayant opté pour des compensations en nature pour leur résidence principale ou leur terrain) : indemnités d'emménagement dans les nouvelles résidences principales et compensations financières pour les plantes et cultures sur les terrains faisant l'objet d'un échange.
- (ii) compensations en nature, incluant :
- les constructions de maisons de remplacement pour les résidences principales déplacées ;
  - l'échange de terrains dans la zone du projet contre des terrains de même surface en dehors de celle-ci ;
  - les autres compensations en nature complémentaires : fourniture de rations alimentaires, support à l'amélioration de cultures, formations (dans des domaines tels que l'apiculture, l'apprentissage des métiers manuels, l'amélioration de la gestion du bétail, l'assistance à la création de pépinières, la gestion financière de base), support à la création d'activités économiques.

**a. Le nombre et pourcentage de PAP ayant reçu leur compensation**

Pour le projet Tilenga, le processus de mise en œuvre des compensations a été achevé pour le RAP 1, portant sur le site des futures installations de traitement. Ce RAP 1 a concerné 622 PAPs. 613 PAPs ont reçu leur compensation et 2 sont en train de la recevoir. 7 PAPs ont refusé de recevoir leur compensation financière et les montants correspondants ont été déposés au Tribunal de Masindi sur décision du juge.

Les compensations des RAP 2 à 5 n'ont pas encore commencé. Les sessions de sensibilisation à la gestion financière, incluant l'utilisation d'un compte bancaire, qui sont un préalable au versement des compensations, sont en cours. Le versement effectif des compensations va débiter à l'été 2021 et se poursuivre pendant environ 12 mois.

Pour le projet EACOP, l'évaluation des compensations (RAP planning) est finalisée. Le projet prévoit de débiter le processus d'acquisition des terrains par les « Priority Areas » en Tanzanie à compter de l'été 2021. Les « Priority Areas » correspondent aux terrains qui seront utilisés pour effectuer les premières activités du Projet dans le pays.

**b. Le nombre et pourcentage de PAP ayant reçu une compensation financière**

Sur le RAP 1, parmi les 613 personnes ayant reçu une compensation, 581 PAPs ont reçu une compensation financière, soit 95% de la population concernée, et 32 PAPs ont choisi une compensation principalement en nature (construction d'une nouvelle maison pour 30 d'entre

eux, et échange de terrains pour 2 d'entre eux). Ces 32 PAPs ont également reçu une compensation financière à titre subsidiaire.

**c. Le nombre et pourcentage de PAP allant recevoir une compensation financière**

Pour Tilenga, à l'issue du processus de compensation, 5523 PAP (100%) auront reçu une compensation financière, à titre principal ou à titre subsidiaire pour les personnes ayant opté pour une compensation principale en nature.

La situation est identique pour les 13 306 PAPs de EACOP, 100% de ces derniers percevront une compensation financière à titre principal ou à titre subsidiaire.

**d. Le nombre et pourcentage de PAP ayant reçu une compensation en nature**

Sur le RAP 1, 32 PAPs (soit 5%) ont choisi une compensation principalement en nature (pour 30 une nouvelle maison et pour 2 à travers un échange de terrains).

En outre, l'ensemble des personnes impactées par le RAP 1 de Tilenga ont reçu une compensation en nature complémentaire via la mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistance. Il s'agit de la mise en place du soutien alimentaire transitoire, des programmes de formation et de restauration du niveau de vie, etc.

Pour le projet EACOP, le processus d'acquisition des terrains n'a pas débuté.

**e. Le nombre et pourcentage de PAP allant recevoir une compensation en nature**

Pour Tilenga, sur les RAP 2 à 5, les 164 PAPs ayant leur résidence principale sur les emprises à acquérir (soit 3,3% des PAPs) ont choisi de recevoir une compensation en nature sous forme de la construction d'une nouvelle résidence principale. Par ailleurs, pour les propriétaires de terrains, une compensation en nature sous forme d'échange de terrains sera proposée comme alternative à la compensation financière, mais le choix des PAPs concernés n'a pas encore été exprimé.

Pour EACOP, les 529 PAPs ayant leur résidence principale sur les emprises à acquérir (soit 3,9%) ainsi que les propriétaires de terrains auront la possibilité de choisir une compensation en nature. Leur choix n'a pas encore été exprimé.

En outre, l'ensemble des PAPs concernés par les RAP de Tilenga et plus de 90% des PAPs d'EACOP (à l'exception des institutionnels et des grands propriétaires terriens) recevront une compensation en nature complémentaire via la mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistance (soutien alimentaire transitoire, programmes de formation et de restauration du niveau de vie).

**f. Le nombre et pourcentage de PAP ayant reçu ou allant recevoir autre type de compensation**

Les compensations sont de deux types (financière ou en nature) comme exposé précédemment.

**g. Le montant moyen, par PAP, des compensations en nature attribuées/prévoyant d'être attribuées**

Pour les projets Tilenga et EACOP, le montant moyen des compensations en nature (hors remplacement des résidences principales) s'élève à environ 4 200 dollars par PAP. Pour les PAPs bénéficiant d'une nouvelle résidence principale, la valeur moyenne de celle-ci est d'environ 40 000 dollars.

***h. Le montant total des compensations en nature attribuées/prévoyant d'être attribuées***

Pour les projets Tilenga et EACOP, le montant total des compensations en nature est estimé aujourd'hui à 100 millions de dollars, dont 30 millions de dollars pour la construction des nouvelles résidences principales. Le montant définitif sera fonction des choix des PAPs.

***i. Le montant moyen, par PAP, des compensations financières attribuées/prévoyant d'être attribuées***

***j. Le montant total des compensations financières attribuées/prévoyant d'être attribuées***

Réponse conjointe pour les questions i) et j) ci-dessus.

Le montant total des compensation financières est estimé à environ 50 millions de dollars pour l'ensemble des projets Tilenga et EACOP. Ce montant prend en compte le mécanisme d'indexation qui sera mis en œuvre en Ouganda (+15% par an) et en Tanzanie (+12,24%).

Le montant moyen des compensations financières est de 2 700 dollars par PAP pour les projets Tilenga et EACOP.

***Le taux de compensation des cultures dans chaque district en Ouganda doit être déterminé selon les règles édictées par la Constitution ougandaise de 1995 et du « Land Act » de 1998 ; les taux sont validés par le « chief government valuer » rattaché au ministère des terres. Pour le district de Buliisa, qui accueille la plupart des plans d'action de relocalisation (RAP) du projet Tilenga, le Local Council 5 (LC5), Mr Agaba Simon Kinene, a affirmé lors d'une réunion du 27 juin 2018, que l'étude ayant permis de déterminer le taux de compensation dans son district a été réalisée par un consultant employé par Total et ses partenaires***

**Question 3 :**

***a. Confirmez-vous que Total a financé, cofinancé et/ou diligenté les études qui ont servi de base aux calculs de taux de compensation établis par le gouvernement ougandais pour le RAP1 de Tilenga ? Pouvez-vous indiquer le nom du consultant qui a réalisé cette étude ?***

En qualité d'Opérateur du projet (et en collaboration avec le second opérateur de l'époque, Tullow), Total E&P Uganda a diligenté et porté les coûts de ces études. Le consultant utilisé est Atacama Consulting. Les études concernant les constructions, les terrains et les cultures ont été soumises au *Chief Government Valuer*, auquel il appartient d'établir et d'approuver les barèmes définitifs de compensation.

***b. Est-ce que Total a financé, cofinancé et/ou diligenté des études similaires dans d'autres districts en Ouganda et Tanzanie ? Si oui, pouvez-vous indiquer dans quels districts ?***

Le projet EACOP a pour engagement de respecter le cadre légal de l'Ouganda et de la Tanzanie et de mettre en œuvre les recommandations des Standards de Performance de l'IFC. En conséquence :

- Avec le support de consultants locaux (Newplan en Ouganda et White Knight en Tanzanie), le projet a conduit ces études de marché concernant les prix des terrains au sein des districts ou régions traversés par le projet. Les taux de compensation par district ou région ont ensuite été soumis au *Chief Government Valuer*. Ils serviront de références dans le calcul des compensations financières de chaque PAP.

- En complément et en accord avec les normes IFC, le projet a développé des mesures d'accompagnement, essentiellement en nature, afin de garantir la restauration du niveau de vies des personnes touchées par le Projet.

**c. Est-ce que Total peut rendre publiques ces études ?**

D'une manière générale, selon son principe d'action de transparence envers la société civile, TotalEnergies n'a pas d'objection à rendre ces études publiques.

En Ouganda (Tilenga et EACOP), la publication des rapports nécessite l'autorisation préalable de l'autorité administrative compétente (« Chief Government Valuer »). Une demande d'autorisation va être adressée en ce sens par Total E&P Uganda aux autorités ougandaises afin de pouvoir procéder à la publication de ces rapports.

Pour EACOP en Tanzanie, les études de marché par régions ont été publiées dans les RAPs.

**d. Est-ce que les taux de compensation officiels des autorités ougandaises sont identiques à ceux identifiés dans la/les études diligentée(s) par Total ? Si non, quelles sont les différences ?**

La majorité des taux retenus par le *Chief Government Valuer* sont cohérents avec les résultats des études menées par le consultant.

Toutefois, certains taux retenus par les autorités peuvent être différents des taux résultant de ces études. Certains sont supérieurs, par exemple les arbres fruitiers, et d'autres sont inférieurs, par exemple l'Aloe Vera.

Concernant le prix de compensation de l'acre (environ 4.046 m<sup>2</sup>) sur le RAP1, le *Chief Government Valuer* avait initialement fixé le prix à 2,1 millions de shillings ougandais (soit environ \$585) avant que le "Ministère des terres" revoie son évaluation et fixe le prix définitif à 3,5 millions de Shillings ougandais (soit environ \$972).

***Le 16 février 2021, votre filiale Total E&P Uganda a indiqué - dans un courrier répondant à une pétition signée par plus de 1400 individus affectés par les RAP 2 à 5 du projet Tilenga - qu'un calendrier listant les dates de paiement des compensations serait publié avant fin février 2021. Selon les informations dont nous disposons, malgré ces engagements, ce calendrier n'a toujours pas été publié et les compensations n'ont pas été versées.***

**Question 4 : Pourriez-vous indiquer les dates de versement des compensations passées et à venir pour :**

**a. Les PAP du RAP 1 du projet Tilenga**

Le versement des compensations s'est déroulé entre avril 2018 et mai 2020 pour les 613 personnes ayant accepté de recevoir les compensations proposées. Récemment, 2 autres personnes ont accepté de recevoir les compensations et celles-ci sont en cours de versement. Enfin, les 7 dernières compensations dues ont été déposées sur un compte dédié au Tribunal de Masindi (District de Masindi) sur instruction d'un juge afin que les personnes concernées puissent demander à recevoir leur compensation.

**b. Les PAP des RAP 2 à 5 du projet Tilenga**

Le processus de versement des compensations pour les RAPs 2 à 5 va débuter à l'été 2021, échéance à laquelle le calendrier de paiement des compensations sera publié.

Total E&P Uganda a d'ores et déjà tenu les consultations publiques obligatoires au niveau national comme au niveau local en mars 2021. Les formations financières de base préalables au versement des compensations (conformément aux Normes de la Banque Mondiale (IFC)) sont intervenues en avril 2021 pour le RAP 2, en mai 2021 pour les RAP 3a et 4 et 3a, et sont en cours pour le RAP 5. Les dernières formations seront dispensées en juin 2021 pour le RAP 3b.

L'ensemble du processus de versement des compensations financières pour Tilenga devrait durer environ 12 mois.

**c. Les PAP du RAP EACOP en Ouganda**

Le processus d'acquisition des terrains est prévu commencer au quatrième trimestre 2021.

**d. Les PAP du RAP EACOP prioritaire pour la Tanzanie**

Le processus d'acquisition des terrains pour les zones prioritaires d'EACOP est prévu démarrer en juillet 2021.

**e. Les PAP des autres RAP EACOP en Tanzanie ?**

Le processus d'acquisition des terrains est prévu de commencer au quatrième trimestre 2021.

L'ensemble du processus pour le projet EACOP en Ouganda et en Tanzanie devrait durer de 18 à 24 mois

***Dans ce même courrier, votre filiale Total E&P Uganda a indiqué que les montants des compensations des RAP 2 à 5 du projet Tilenga allaient être augmentés suite aux délais encourus, à hauteur de 15% pour les RAP 3a, 3b et 5, et de 30% pour les RAP 2 et 4.***

**Question 5 :**

**a. Sur la base de quels critères les augmentations de 15 et 30% ont-elles été calculées ?**

Pour les RAP2 à 5, il s'agit d'une augmentation forfaitaire de 15% par année révolue de décalage dans le versement des compensations, à compter de la « *cut-off date* ». A titre d'exemple, pour une "cut-off date" au 24 août 2018 (RAP2), le montant versé au 1er juillet 2021 bénéficiera d'un incrément de 2 fois 15%.

Ce taux de 15% par an s'applique sur l'ensemble des sommes dues mais non encore versées aux personnes affectées par le projet, à savoir (i) les compensations financières pour les terrains, (ii) les compensations financières pour les cultures et (iii) l'indemnité forfaitaire de dérangement de 30%.

**b. Pourriez-vous expliquer la différence entre les 15% pour les RAP 3a, 3b et 5, et les 30% pour les RAP 2 et 4 ?**

L'indemnité compensatrice pour le retard de versement des compensations initiales est établie à 15% par année de retard. Les « *cut-off date* » pour les différents RAPs étant différents, le point de départ du calcul est donc différent. Certaines « *cut-off dates* » étaient dépassées de plus de 1 an (RAP 3a, 3b et 5) et d'autres « *cut-off*

dates » étaient dépassées de plus de 2 ans (RAP 2 et 4), ce qui explique la différence initialement indiquée.

Toutefois, aujourd'hui toutes les « cut-off dates » ont été dépassées de plus de 2 ans et par conséquent tous les RAP 2 à 5 vont bénéficier du versement d'une indemnité de délais de 30%.

**c. Cette augmentation a-t-elle été mise en œuvre ?**

Cette augmentation va être mise en œuvre dès le versement des premières indemnités de compensation pour les RAP 2 à 5 de Tilenga ainsi que pour le RAP d'EACOP en Ouganda.

***Dans ce même courrier, votre filiale Total E&P Uganda a indiqué que des distributions de nourriture (transitional food support) auraient lieu à court terme dans le cadre des RAP 2 à 5 de Tilenga***

**Question 6 :**

**a. Pourquoi ces distributions de nourriture n'ont-elles pas commencé plus tôt et pourquoi n'ont-elles toujours pas eu lieu ?**

Les distributions de rations alimentaires ont lieu après le versement des compensations pour accompagner les personnes affectées concomitamment à l'émission du préavis de libération des terrains (« *notice to vacate* »).

**b. Quand vont-elles avoir lieu ?**

Concomitamment à la remise des 'préavis de libération des terrains' à chacune des personnes affectées.

**c. Allez-vous adapter les quantités de nourriture distribuées en fonction du nombre de personnes composant chaque foyer ?**

Les quantités de nourritures fournies sont effectivement calculées en fonction du nombre de personnes composant les foyers concernés. Le soutien transitoire inclut la fourniture de rations alimentaires qui sont définies en prenant en compte une partie des besoins nutritionnels du foyer sous forme de paniers dont la composition est celle utilisée par le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (riz, légumineux, huile et sel). Ce soutien transitoire sera dimensionné pour couvrir entre 50% et 100% des besoins du foyer, sur les 6 premiers mois, en fonction de l'impact du projet sur leurs terres cultivables.

***En avril 2021, Total E&P a publié un appel d'offre pour la provision de distribution temporaire de nourriture dans 8 régions affectées par l'EACOP en Tanzanie (offre 0010006714).***

**Question 7 : Cette distribution de nourriture a-t-elle été mise en œuvre ? Sinon, quel est le calendrier envisagé ?**

Le démarrage du soutien alimentaire transitoire pour une personne ou un foyer est déclenché lors de la mise en œuvre de la phase d'acquisition du terrain de cette personne ou de ce foyer par le projet. Ceci a été mis en œuvre lors du RAP 1 de Tilenga. Pour les autres RAPs, en

Ouganda comme en Tanzanie, la distribution sera mise en œuvre dans le cadre du processus d'acquisition des terrains.

***Question 8 : Qu'en est-il de la distribution de nourriture pour les personnes affectées par le projet EACOP en Ouganda ? Vont-elles aussi recevoir de la nourriture, et si oui, quel est le calendrier envisagé ?***

Pour le projet EACOP, la situation est identique à celle décrite dans les réponses aux questions 6 et 7.

## **PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS**

***La situation désastreuse des défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement en Ouganda ainsi qu'en Tanzanie, et en particulier les menaces et harcèlement subis par celles et ceux qui s'opposent aux projets Tilenga et EACOP, a été portée à l'attention de Total de nombreuses fois par la société civile ainsi que par des Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies.***

***Question 9 : Quelles mesures concrètes sont-elles prises par Total pour garantir qu'en Ouganda et en Tanzanie, les personnes exprimant leur opposition aux projets portés par le Groupe ne subissent pas des répercussions négatives suite à l'exercice légitime de leurs droits, et que leurs droits à la liberté d'expression, de réunion et d'assemblée ainsi que leurs droits fondamentaux à la vie et la sécurité soient respectés ?***

TotalEnergies reconnaît l'importance de protéger les personnes affectées et les défenseurs des Droits Humains, et n'accepte aucune menace ni attaque contre ceux qui défendent et promeuvent pacifiquement les Droits Humains en relation avec ses activités.

Lorsque cela est nécessaire et comme recommandé par les Principes Directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits humains, Total E&P Uganda exerce son influence pour inciter les parties-prenantes et les tiers à respecter ces principes.

A titre d'exemple, à l'occasion de rencontres qui avaient eu lieu en décembre 2019 et janvier 2020, Total E&P Uganda avait eu l'occasion de rappeler aux autorités concernées son attachement au respect des droits humains. Le 25 Mai 2021, Total E&P Uganda a été informé par la « Fédération Internationale des Droits de l'Homme » (FIDH) qu'un représentant de l'ONG AFIEGO et une journaliste étrangère qui réalisaient des investigations auprès de personnes dans la zone où le projet Tilenga doit être développé, avaient été interpellés par la Police dans la région de Buliisa en Ouganda. Dès réception de cette alerte de la part de l'ONG, les équipes de Total E&P Ouganda sont intervenues auprès des autorités ougandaises. Elles ont également pris l'initiative d'informer le bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies (UN HCDH), basé en Ouganda. Le 28 mai 2021, le Président-Directeur Général de Total SE a écrit une lettre au Président de la République Ougandaise afin de partager ses préoccupations en la matière et demander à ce que les droits des personnes concernées soient respectés, en insistant sur l'importance que TotalEnergies accorde à la liberté de la presse et au dialogue ouvert avec ses parties-prenantes.

De façon générale, Total E&P Uganda maintient un dialogue régulier avec les membres du bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies en Ouganda.

***Dans votre réponse à l'interpellation des Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies il est indiqué que Total E&P Uganda a réalisé une enquête interne, afin de déterminer si les accusations d'intimidation et de désinformation par des employés d'Atacama - sous-traitant de Total - et de Total E&P Uganda étaient fondées. La conclusion de cette***

**enquête serait, selon ce même courrier, que les employé.es de Total E&P Uganda et d'Atacama n'étaient pas impliqués.**

**Question 10 :**

- a. En l'absence de toute information publique, pourriez-vous rendre publique cette enquête (en expurgant les informations portant sur la vie privée des personnes) ou, a minima, indiquer la manière dont cette enquête interne fut conduite, ainsi que les raisons pour lesquelles il a été conclu que les employé.es de Total E&P Uganda et d'Atacama n'étaient pas impliqués ?**

Comme indiqué dans la lettre de Total E&P Uganda aux rapporteurs spéciaux du bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains du 18 mai 2020, des vérifications internes avaient été immédiatement entreprises. Total E&P Uganda avait mené dans ce cadre un certain nombre d'entretiens avec des membres de son personnel et des représentants de la société Atacama. Aucun des éléments recueillis ne permettait de considérer que des actes d'intimidation auraient pu être accomplis par des membres de son personnel ou par ses prestataires.

D'une manière générale, les tiers disposant d'informations circonstanciées (personnes concernées, lieux, dates...) en lien avec des allégations d'intimidation par le personnel de Total E&P Uganda ou de ses sous-traitants sont encouragés à informer Total E&P Uganda dès qu'ils en ont connaissance, afin que la société puisse conduire une investigation. Total E&P Uganda traitera les cas qui lui seraient signalés dans le respect de la confidentialité vis-à-vis des personnes qui seraient impliquées.

- b. Pouvez-vous indiquer les autres enquêtes éventuelles que Total aurait diligenté concernant cette problématique en Ouganda et en Tanzanie ? S'il en existe, pourriez-vous les rendre publique (avec les mêmes conditions et précautions que pour la question précédente), ou a minima publier les méthodologies et les dates de réalisation ?**
- c. Suite aux différentes interpellations, le Groupe Total a-t-il fait évoluer certaines de ses pratiques ou de ses protocoles internes afin de mieux prendre en compte la problématique des défenseurs qui s'opposent aux projets du Groupe, et subissent pour cela des représailles (menaces, harcèlement, arrestations...) dans les pays d'implantation, notamment en Ouganda et Tanzanie ? Si oui, quelles ont été ces évolutions ?**

Réponse pour les questions b) et c) ci-dessus.

Total E&P Uganda a fait face à des allégations d'intimidations ou de menaces à l'encontre de certains PAPs et de Défenseurs des Droits Humains, ce qu'elle a toujours contesté avec la plus grande vigueur. En cas d'alerte concernant une situation impliquant des défenseurs des droits humains dans son périmètre d'activité, Total E&P Uganda intervient systématiquement.

Une analyse des impacts du Projet lors de la construction et des opérations couvrant les Droits Humains a été réalisée dans le cadre de l'ESIA. Conformément aux bonnes pratiques, cette première étude est actuellement complétée par une étude d'impact Droits Humains dédiée, réalisée par LKL Consulting et Eco & Partners et comportant 3 axes : les Droits Humains, la « Performance Sociale » et le Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). Il est prévu que cette nouvelle étude soit achevée au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Elle sera publiée comme l'ont été les études précédentes selon le principe d'action de transparence vis-à-vis de la société civile de TotalEnergies.

**De nombreux témoignages de communautés affectées et de défenseurs des droits font état de menaces et d'intimidations, voire de violences, de la part des forces de sécurité ougandaises (forces de police, militaires, mais aussi police pétrolière – Oil & gas police -), notamment lorsqu'il s'agissait de signer les formulaires de cession de leurs terres pour les projets Tilenga et EACOP. Les membres de la société civile locale et internationale font également état de surveillance de la part des autorités lorsqu'ils tentent de rencontrer les communautés affectées par les projets de Total en Ouganda. La présence de forces militaires et de la police pétrolière Ougandaises dans les zones où les opérations pétrolières menées par Total E&P Uganda ont lieu crée également un climat de-peur et d'insécurité, impactant négativement la capacité des communautés à exercer librement leurs libertés d'expression et d'association.**

**En outre, en février 2020, vous indiquiez à la FIDH qu'un protocole d'accord serait conclu avec les autorités ougandaises pour le déploiement d'une force de police spécialisée dans le domaine du pétrole et du gaz. En avril 2021, un article du journal "Africa Intelligence" indiquait que 600 soldats seraient déployés à la frontière entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo, et qu'une partie serait déployée pour soutenir les forces spéciales et protéger les installations Pétrolières de Total et CNOOC**

**Question 11 :**

- a. Cet accord avec les autorités ougandaises a-t-il été signé, et si oui, à quelle date ? Pourriez-vous le publier, ou a minima détailler son contenu ?**

Total E&P Uganda n'a pas à ce jour signé d'accord avec les autorités militaires ou de police ougandaises. Toutefois, en conformité avec les engagements de Total E&P Uganda relatifs aux VPSHR, un projet d'accord est en cours d'élaboration pour être mis en œuvre lors de la phase de construction du projet. Ce projet d'accord décrit les relations entre Total E&P Uganda et les autorités ougandaises et notamment les principes de coordination, les exigences en matière de respect des droits de l'homme, d'expérience et de formation des personnels qui seront déployés sur les zones du projet.

En amont de la signature de cet accord, les équipes de sûreté de Total E&P Uganda en Ouganda dispensent des formations à l'ensemble des forces de sécurité publiques présentes sur les zones d'activité du projet, de façon à s'assurer du respect des Droits Humains par celles-ci.

- b. Des accords similaires ont-ils été signés avec/au sujet d'autres forces de sécurité publique (autres services de police, armée, etc...) ou avec des sociétés de sécurité privées ? Si oui, pourriez-vous indiquer lesquelles, et détailler le contenu de ces accords ?**

Les sociétés de sécurité privées (non-armées) déployées dans le cadre des activités du projet (actuellement G4S, KK Sécurité (Groupe Gardaworld) et Saracen) sont en charge d'effectuer le contrôle d'accès et le gardiennage des sites. Les contrats passés avec ces sociétés ainsi que les messages en direction de leur management rappellent formellement les exigences de Total E&P Uganda en matière de Droits Humains, d'éthique et de conformité. Il en est de même de leurs personnels qui suivent des procédures de recrutement strictes. En outre, aucun personnel de ces sociétés n'est déployé sur un site Total E&P Uganda sans avoir suivi au préalable une formation spécialisée sur les VPSHR. Enfin, aucun personnel de ces sociétés privées travaillant pour Total E&P Uganda n'est autorisé à avoir une arme.

**c. En raison des exactions ayant été commises dans le passé par cette police pétrolière spécialisée ainsi que par d'autres forces de police ougandaise (par exemple, des centaines de manifestant.es ont été tué.es et des personnes portées disparues pendant la période électorale de janvier 2021), quelles mesures sont prises par Total afin de prévenir de futures exactions contre des personnes critiquant les projets du Groupe ?**

Nous vous renvoyons aux éléments figurent dans les réponses aux questions 9, 11.a et 11.b ci-dessus.

## **EMPLOIS**

En 2020, lors d'un entretien avec Oxfam, vous indiquiez que 4 000 emplois directs seraient créés en Ouganda et en Tanzanie avec l'EACOP, et que ceux-ci existeraient seulement lors de la phase de construction (qui durerait entre 3 et 4 ans). Vous indiquiez ensuite qu'une fois l'oléoduc opérationnel, seuls 200-300 emplois permanents resteront. Pourtant, dans votre communication du 8 mars 2021, il est noté que 58 000 emplois seront créés en Ouganda ainsi qu'en Tanzanie lors de la phase de construction des projets Tilenga et EACOP, et que parmi ceux-ci, 11 000 seraient des emplois directs.

### **Question 12 :**

**a. Pourriez-vous expliquer la différence entre les chiffres d'emplois directs fournis en 2020 (4 000) et en 2021 (11 000) ?**

Pendant la période de construction, les chiffres d'emplois estimés sont les suivants :

Type d'emploi	Tilenga	EACOP Ouganda	EACOP Tanzanie	Nombre total
Direct <i>Employés par le projet</i> <i>Employés par les contractants directs du projet</i>	~4 800	~1 500	~4 700	~ 11 000
Indirect <i>Employés par les sous-traitants directs des contractants du projet</i>	~ 15 500	~ 3 500	~ 28 000	~ 47 000

**b. Pourriez-vous indiquer la source de vos calculs sur le nombre d'emplois créés directement et indirectement par les projets Tilenga et EACOP ?**

L'estimation du nombre d'emplois directs est le résultat de la consolidation des besoins en personnel des entités de TotalEnergies et de ceux des sous-traitants sélectionnés lors des appels d'offres.

L'estimation du nombre d'emplois indirects provient de l'utilisation de facteurs multiplicateurs (nombre d'emplois indirects créés pour 1 emploi direct) conformément aux méthodes des études « Industrial Baseline Survey in Uganda – 2013 » et « Industrial Baseline Survey Tanzania – 2018 » réalisées par des consultants internationaux externes mandatés par TotalEnergies.

**c. Combien d'emplois directs seront-ils créés en Ouganda et en Tanzanie lors de la phase de construction de l'EACOP ?**

Ces éléments sont indiqués dans la réponse à la question 12.a.

**d. Combien seront créés / maintenus lors de la phase d'opération de l'EACOP ? Parmi ceux-ci, combien seront pourvus par des individus de nationalité ougandaise ?**

Pendant la période d'opération, les chiffres d'emplois estimés sont les suivants :

Type d'emploi	Tilenga	EACOP Ouganda	EACOP Tanzanie	Nombre total
Direct Employés par la(es) société(s) Employés par les contractants directs de la(es) société(s)	~500	~100	~300	~ 900
Indirect Employés par les sous-traitants directs des contractants de la(es) société(s)	~1200	~200	~1 000	~ 2 400

L'essentiel de ces emplois seront pourvus par des personnes soit de nationalité Ougandaise, soit de nationalité Tanzanienne (plus de 80% sur les emplois directs et près de l'intégralité pour les emplois indirects).

**ENVIRONNEMENT**

**Les études d'impact social et environnemental (ESIA) des projets Tilenga et EACOP ont été largement décriées comme insuffisantes, minimisant les impacts négatifs des projets. Le groupe de consultants E-Tech, spécialisé dans les impacts environnementaux des industries extractives, a analysé à la fois l'ESIA de Tilenga, et celui d'EACOP (pour la section tanzanienne). Au sujet du projet Tilenga, ils notent que malgré le fait que « l'aire centrale de la potentielle réserve de biosphère de l'UNESCO (le PN des Murchison Falls) serait altérée de manière irréversible par le développement d'un gisement pétrolier majeur au coeur du parc », Total E&P Ouganda « a fait le choix d'un modèle de développement à faible coût et à fort impact pour le projet Tilenga ».**

**Question 13 : Quelle est votre réponse à cette étude ?**

L'étude d'impact social et environnemental (ESIA) du projet Tilenga a été établie conformément à la réglementation nationale ougandaise applicable ainsi qu'aux Standards de Performance 2012 de la Banque Mondiale (IFC) et aux guides et directives associés. En outre, l'ESIA a fait l'objet d'une vaste consultation des parties prenantes et a été soumise à une revue indépendante de la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (*Netherlands Commission for Environmental Assessment (NCEA)*). A la suite de ces revues, l'ESIA a été mise à jour pour répondre aux préoccupations des parties prenantes. Ce travail est un processus continu et conforme aux principes d'adaptation permanente qui garantit que les préoccupations des parties prenantes sont correctement prises en compte.

TotalEnergies reconnaît pleinement le caractère sensible du Parc des Murchison Falls. Conformément aux principes d'action Eviter – Réduire – Compenser qui fondent sa politique

Biodiversité publiée en 2020, TotalEnergies a décidé de limiter volontairement l'emprise du projet Tilenga sur le territoire du parc des Murchison Falls en Ouganda. Le développement sera ainsi restreint à un périmètre représentant moins de 1% de la surface du parc, alors que les permis actuels couvrent une superficie de près de 10% du parc, et les surfaces non concernées par le développement seront rendues volontairement. En outre, le projet a été conçu de manière à minimiser la surface occupée par les installations temporaires et permanentes, qui représentent une emprise au sol inférieure à 0,05% de la surface du parc.

TotalEnergies s'est par ailleurs engagé à mettre en œuvre des plans d'actions permettant de produire un impact positif net sur la biodiversité dans le cadre de la réalisation du projet Tilenga. Ces plans seront définis en étroite liaison avec les autorités et parties prenantes en charge de la conservation de la nature en Ouganda et Tanzanie.

Concernant les recommandations principales du rapport E-Tech :

*Le rapport recommande une réduction du nombre de plateformes de puits de 10 à 1, en minimisant leur visibilité vis-à-vis des touristes et de la faune sauvage, avec une 2ème plateforme en dehors du parc par l'utilisation de puits horizontaux.*

Le développement du champ de Jobi-Rii nécessite le forage d'environ 130 puits, dont la majorité seront déviés et horizontaux. Après itérations entre experts, le nombre d'emplacements de puits dans le parc des Murchison Falls a été limité à 10. Il s'agit d'une limite technologique en raison des contraintes géologiques et opérationnelles. Ces 10 emplacements ont été conçus pour minimiser leur impact visuel, notamment par la mise en œuvre de talus recouverts de végétation.

*Le rapport recommande le remplacement de boues de forage synthétique par des boues de forage aqueuses et la réinjection des déblais de forage.*

Total E&P Uganda utilisera de la boue aqueuse pour le forage des sections peu profonde afin d'éviter tout risque de contaminations des eaux souterraines. Le forage des sections horizontales contenant des hydrocarbures nécessitera de la boue synthétique offrant une meilleure stabilité. Cette boue synthétique respectera les critères environnementaux les plus stricts.

*Le rapport recommande de l'injection de gaz et des eaux usées dans les réservoirs,*

Toute l'eau de production sera bien réinjectée pour maintenir la pression et l'intégrité des réservoirs. Ni les volumes de gaz associé ni les caractéristiques géologiques des champs ne permettent une gestion des réservoirs par injection de gaz. La fraction lourde du gaz associé sera extraite sous forme de GPL pour répondre aux besoins du marché national/régional et réduire les impacts de la déforestation liée à la coupe de bois de cuisine, alors que la fraction légère sera utilisée pour produire l'électricité et la chaleur nécessaires aux opérations. Enfin, les eaux usées feront l'objet d'un traitement en conformité avec la réglementation nationale.

*Le rapport recommande la réduction du droit de passage (« Right of Way » (RoW)) et l'utilisation du forage horizontal (HDD),*

Une largeur maximale de RoW de 30 mètres est admise pour les travaux de tranchée et la construction d'un oléoduc. Une fois la construction achevée, l'oléoduc sera recouvert de la couche supérieure du sol initialement en place et de sa végétation et l'impact visuel à long terme sera nul. Le forage horizontal (HDD) permettant le franchissement des points d'eau sera mis en œuvre quand la situation l'exige et les contraintes techniques le permettent. Par exemple, le HDD sera utilisé pour franchir le Nil Victoria.

***En termes de gestion des déchets, E-Tech dresse également un constat alarmant : « Il n'existe pas, dans l'histoire de l'Ouganda, de gestion de décharge de déchets dangereux réussie, à un niveau nécessaire pour traiter les déchets liés au forage dans le cadre du projet Tilenga ».***

***Question 14 : Quel est le plan de Total relatif à la gestion des déchets dangereux pour le projet Tilenga en Ouganda ? A-t-il/va-t-il être publié et faire l'objet de consultations publiques avant sa finalisation ?***

Les déchets générés pendant la construction, le forage et les opérations seront gérés conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et à la hiérarchie de gestion des déchets, c'est-à-dire une réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la récupération et le traitement avant élimination.

Des conteneurs dédiés seront mis en place sur chacun des sites pour le tri et la gestion des déchets. Les fluides de forage seront recyclés et réutilisés autant que possible, les boues usées et les déblais seront stockés dans des conteneurs scellés dédiés avant d'être transportés vers une installation de traitement agréée et conçue selon les normes internationales. Un plan de gestion des déchets a été élaboré pour le projet à la suite d'une consultation et d'une analyse de marché avec l'industrie de la gestion des déchets, qui ont confirmé qu'il existe des capacités dans le pays pour gérer les quantités prévues. La sélection finale des installations de traitement fait actuellement l'objet d'un appel d'offres, après quoi le plan de gestion des déchets (« *Waste Management Plan* ») sera mis à jour en conséquence et sa mise à disposition du public après l'approbation de NEMA (autorités environnementale).

***En ce qui concerne l'EACOP, le constat de l'étude d'E-Tech est encore une fois alarmant : « des fuites de pétrole vont avoir lieu au long de la durée de vie du projet ». Malgré le caractère incontrôlable de ces fuites - qui ont lieu même dans des pays où les règles sont encore plus strictes - l'ESIA de Total les considère comme un risque faible, alors même que certaines fuites ont déjà eu lieu en amont (upstream). Dans sa réponse au rapport d'Oxfam, Total déclare ainsi qu'a il est peu probable qu'un déversement majeur se produise compte tenu du type de pétrole » et reconnaît qu'aucun plan d'intervention en cas de fuites pétrolières n'a encore été rendu public, mais qu'ils seront « finalisés avant la mise en service de l'oléoduc lorsque les hydrocarbures seront introduits dans le système ».***

***Question 15 : Quelles mesures sont-elles prises afin de prévenir la survenance de fuites de pétrole ? Un plan d'intervention a-t-il été préparé ? Si oui, quand sera-t-il publié et fera-t-il l'objet de consultations publiques avant sa finalisation ?***

La conception et la construction du pipeline seront réalisées conformément aux standards internationaux. Le pipeline sera enterré.

Des tests hydrostatiques seront réalisés pour vérifier l'intégrité du pipeline avant sa mise en service. Pendant les opérations, une surveillance continue du pipeline sera réalisée grâce à la fibre optique, installée le long du pipeline. Cette fibre optique permettra la détection de fuite et/ou d'intrusion. Des vannes de sectionnement seront également installées pour limiter le volume d'une fuite éventuelle. Leur fermeture sera déclenchée en cas d'incident.

Avant la mise en service du pipeline, des plans d'urgences (Oil Spill Contingency Plan) seront développés en consultation avec les autorités locales et des moyens d'intervention seront mis en œuvre. Ils seront mis à la disposition du public après l'approbation de NEMA pour l'Ouganda et de NEMC pour la Tanzanie.

## MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

***De nombreuses personnes affectées par les projets Tilenga et EACOP en Ouganda ont fait part du refus de la part des salariés d'Atacama, de Newsplan ou de Total EP Uganda d'enregistrer leur plainte au travers du mécanisme de résolution des conflits.***

***Question 15 : Quelles sont les mesures mises en place par Total afin de s'assurer que toutes les plaintes puissent être déposées par les personnes affectées par les projets ? Notamment, dans le cas de plaintes concernant des pressions, intimidations, ou autres griefs qui sont attribuées aux mêmes individus qui sont aussi sensés enregistrer les plaintes via le mécanisme de plaintes, quelles sont les procédures mises en place par l'entreprise ?***

Total E&P Uganda et EACOP disposent chacune d'un mécanisme de gestion des plaintes. Ils comprennent à la fois un cadre organisationnel et un processus de gestion et de résolution des réclamations, préoccupations ou problèmes pouvant résulter des conséquences directes et indirectes des activités de Total E&P Uganda et du projet EACOP ainsi que des activités de leurs sous-traitants dans la zone des Projets.

Il y a plusieurs possibilités offertes pour déposer une plainte : soit auprès des équipes d'EACOP ou de Total E&P Uganda sur le terrain, soit auprès des responsables locaux des communautés, soit via un numéro téléphonique dédié par pays.

Ce processus implique :

1. La réception et consignation des plaintes, leur documentation et l'émission d'un accusé de réception de la consignation de la plainte.
2. Une fois enregistrée, la plainte est transmise pour traitement, et le cas échéant résolue dans les meilleurs délais. Si une résolution rapide n'est pas possible, alors elle est transmise pour investigation.
3. Une fois l'investigation réalisée, la solution proposée est discutée avec la personne ayant déposé cette plainte.
4. Si la solution proposée est acceptée, le cas est clos. Un document confirmant la solution proposée et son acceptation sont émis (« *Close Out form* »).
5. Si la solution proposée n'est pas acceptée, les discussions avec la personne ayant déposé la plainte vont se poursuivre, si nécessaire avec l'appui d'un tiers. En l'absence d'accord, la personne est libre de porter sa demande devant les autorités compétentes.

Toutes les plaintes sont examinées et traitées quel que soit le canal utilisé pour le dépôt de la plainte et quelle que soit la personne de Total E&P Uganda, d'EACOP ou de son contracteur qui ait été initialement interpellée pour enregistrer cette demande.

***Total a annoncé que la majorité des plaintes déposés par les personnes affectées ont été résolues.***

***Question 16 :***

***a. Quels sont les critères pour qu'une plainte soit considérée comme résolue ?***

La personne qui a émis une plainte doit avoir signé le document d'acceptation de la solution proposée (« *Close Out form* ») et une copie de ce document doit lui avoir été remise.

***b. Lorsqu'une réponse défavorable est donnée à une plainte au 1er niveau de réclamation, et que celle-ci est ensuite abandonnée par le/la plaignante qui ne fait pas appel de la réponse au 2ème niveau, est-elle considérée comme résolue ?***

Tant que la partie dédiée du document d'acceptation de la solution proposée (« *Close Out form* ») n'est pas signée, la plainte est considérée comme étant « ouverte ».

Le passage au niveau 2 signifie que la solution initiale proposée au niveau 1 n'a pas été acceptée et qu'une investigation est nécessaire avant qu'une nouvelle solution puisse être proposée (d'autres personnes doivent être impliquées pour qu'une solution acceptable soit trouvée).

***c. Parmi les 95% de plaintes identifiées comme résolues, combien ont-elles obtenu une réponse positive (c'est-à-dire qu'il a été fait droit à la demande initiale) et combien ont-elles obtenu une réponse défavorable ? Pour combien d'entre elles des alternatives ont-elles été proposées et parmi elles, combien ont-elles été acceptées par les personnes concernées ?***

Sur les plaintes résolues, 35% l'ont été avec la solution recommandée dès le niveau 1 (résolution immédiate suite à discussion directe), 52% l'ont été au niveau 2 (traitement par l'intervention d'un autre CLO ou d'une personne désignée), et 13% au niveau 3 (intervention d'une ou plusieurs personnes issues des autorités locales (District Local Government) ou centrales.

Pour ce qui concerne les plaintes ouvertes au niveau 3, une solution a pu être proposée mais le règlement du litige n'a pas encore pu intervenir.